

Compte-rendu

Conseil d'Administration du 21/11/2019

Participants : M. Maurice Quinkal, Mme Aïda Boyer, Mme Stella Bsereni, M. Jean-Pierre Lefebvre, M. Dominique Chambon,

Assistaient en tant qu'invités : M. Patrick Gilles, M. Ludovic Bayle, Mme Athénée Roubin, Mme Marie Mahieu, M. Mark Carrington

1 / Décision Modificative N°2

Le Président indique que la DM porte sur plusieurs objets :

- Régularisation d'une session de véhicules
- Besoin de capacité d'investissement pour l'achat de licences logicielles
- Provision pour risques à cause de nombreux impayés

Objets : DM2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits assimilés	100 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	100 000,00
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	15 218,82	2182 (040) : Matériel de transport	15 218,82
	115 218,82		115 218,82

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de pe	-15 000,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilis	15 218,82
6411 (012) : Salaires, appointements, commi	-20 000,00		
651 (65) : Redevance pour concessions,brev	-15 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	-10 000,00		
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	15 218,82		
6815 (68) : Dot.aux prov. pour risques& ch	60 000,00		
	15 218,82		15 218,82
Total Dépenses	130 437,64	Total Recettes	130 437,64

Régularisation de cession

M. Le Président explique que la nomenclature M4 nécessite une DM lors d'une cession (ce qui n'est pas le cas de la M14 fiscalisée).

Il fallait donc régulariser la cession des 2 véhicules effectuée en début d'année (Citroën DS4 et Clio Break).

Cf Recettes d'Investissement : 2182 (chapitre 040) = Matériel de transport 15 218,82€.

Besoin d'investissement

Par ailleurs, il existe un besoin d'investissement pour des licences logicielles (Solution pour le périscolaire + solution pour la gestion des réseaux eaux potables et eaux usées AEP/EU). Le montant total nécessaire est de 100 000€.

Cf Dépenses d'investissement 2051 (chapitre 20) : Concessions et droits assimilés

M. Le Président propose de contracter un emprunt de 100 000€ afin de couvrir la dépense.

M. Le Président précise que par rapport aux taux actuels des emprunts, cela représenterait environ 500€ d'intérêts sur 3 ans.

Provisions pour risques

M. Le Président revient sur les nombreux impayés en cours des collectivités.

Il convient de prévoir une provision pour risques à hauteur de 60 000€ dans le cas où les créances ne seraient pas recouvrées.

Cf ligne Dépenses de Fonctionnement : 6815 (chapitre 68) : Dot. aux prov. pour risques = 60 000€.

Cette modification implique également de diminuer les autres dépenses en proportion (cf Dépenses de Fonctionnement : lignes 6063 (011) / 6411 (012) / 651 (65) / 673 (67) pour un montant total de -60 000€).

Dominique CHAMBON dit qu'il faudrait saisir la CRC puisque la créance est certaine, liquide et exigible avant même d'y renoncer.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité cette DM N°2.

2 / Equipement requis d'un défibrillateur

Le Directeur demande au conseil d'effectuer un investissement dans un défibrillateur car il y a de plus en plus de public extérieur qui vient à transiter dans l'établissement. A partir de 2022, nous serons dans l'obligation d'en avoir un sur le site.

Les élus approuvent à l'unanimité cet investissement.

3 / Proposition d'avenant au marché fourniture d'une solution AEP-EU

Fin 2018, le Syndicat Mixte avait lancé une consultation afin de pouvoir proposer un module de gestion de l'eau potable et des eaux usées, intégré à la solution Géoardèche. La société Ciril avait alors été retenue.

Le logiciel intègre une solution pour gérer les interventions en plus des deux outils de bases. Les collectivités demandeuses de cette solution sont en majorité des Syndicats qui sont éligibles à la TVA.

Le Syndicat Mixte Numérien n'étant pas fiscalisé, il a été proposé de récupérer la propriété de la consultation via un avenant de transfert afin de pouvoir proposer un prix HT aux collectivités.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité cette décision.

4 / Proposition de transfert de l'activité de maintenance du matériel des EPN de l'EPIC vers le SM

Actuellement les Espaces Publics Numériques sont gérés par l'EPIC.

M. Le Président propose de les réintégrer au Syndicat Mixte et propose également que 50 % des recettes correspondantes soient réinjectées pour acheter du matériel neuf qui viendra en renouvellement de celui existant dans ces lieux.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité ce transfert d'activité ainsi que le principe de financement du renouvellement des équipements.

5 / Discussion ouverte autour du projet de nouveau Datacenter

Les membres du bureau ont ouvert une discussion à propos du projet Datacenter mais aussi autour des autres projets en cours.

Pour le projet Datacenter un emprunt de 500 000€ sera nécessaire.

Le Directeur précise qu'un emprunt de 500 000€ sur 20 ans représente environ 52 000€ d'intérêts, et des montants à rembourser de 28 000€/an, soit 2300€/mois.

M. Patrick GILLES précise que le département souhaite une étude d'opportunité afin d'étudier toutes les pistes afin d'aller dans le sens du projet et sa valorisation.

L'enveloppe n'est pas neutre et il convient de la valoriser et de l'optimiser.

De surcroît, l'ombrière permettrait la récupération de l'eau et de la chaleur. Il faut miser sur les technologies écoresponsables. C'est en réalité un projet à 1 million d'euros mais qui viendrait diminuer les charges de fonctionnement.

Dominique CHAMBON demande à ce que le dossier soit déposé car il faut tenir compte du délai d'instruction.

Aïda BOYER ajoute que tout ce qui est pris n'est plus à prendre et qu'en effet, il ne faut pas attendre.

En outre si Numérian continue sa croissance, les bâtiments seront sans doute rapidement trop petits.

Jean-Pierre LEFEVBRE note que les charges de fonctionnement vont assurément augmenter.

Le Directeur répond qu'en effet ce sera le cas et que ce ne sera pas négligeable. Il indique qu'il retravaillera le projet avec Mme Athénée ROUBIN et qu'il l'enverra aux élus pour avis.

M. Le Président demande également à Patrick GILLES de se faire le relai auprès du département et d'obtenir des réponses dans les meilleurs délais afin de pas perdre trop de temps.

Par ailleurs, pour le projet de développement d'applications « J'ai », pour passer un cap il faudra nécessairement investir et cet investissement passe par l'embauche d'un développeur confirmé.